



**MÉTHODOLOGIE
POUR L'ÉTABLISSEMENT
DES PROTOCOLES
DE DIFFUSION
D'ÉVÈNEMENTS
ARTISTIQUES
DANS L'ESPACE PUBLIC
DANS LE CONTEXTE
SANITAIRE
2020**

-> Préambule

-> Aide-mémoire
pour l'élaboration
d'un protocole
de diffusion d'un
évènement culturel
dans l'espace public
dans le contexte
sanitaire 2020

-> Rappel des
références/ règles
sanitaires en vigueur
au 10 juin 2020

10-06-2020

MARIE MAGUET, JOSÉ RUBIO

PRÉAMBULE

Ce document propose une méthodologie pour l'établissement de protocoles permettant la diffusion d'évènements artistiques dans l'espace public dans le respect des règles sanitaires applicables dans le contexte actuel, à la date du 10 juin 2020, rappelées en fin de document et lorsque les limitations de rassemblement auront évolué.

Les typologies de ces créations sont extrêmement diverses de par leurs échelles, contenus, déroulés tout autant que de part leurs espaces de représentation...

L'objectif étant de permettre à chaque équipe artistique, compagnie, organisateur de s'approprier cette méthodologie pour l'adapter à leurs propres créations et d'élaborer un protocole en adéquation avec le lieu et la proposition artistique.

Deux ensembles de questions sont à prendre en compte :

-> les dispositions prises pour la mise en œuvre de la proposition artistique ;

-> les dispositions prises pour l'accueil du public.

Ces dispositions ne réduiront pas la vigilance à porter aux usages et règles de sécurité et sûreté en vigueur.

DISPOSITIONS PRISES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROPOSITION ARTISTIQUE

Les questions liées au montage, au déroulement de l'intervention artistique et au démontage ne concernant que les interactions de ses intervenants (équipes techniques, artistiques...) et de la structure d'accueil, relèvent par conséquent de la sphère des mesures prises dans le cadre d'une relation de travail au sein d'une compagnie, d'un festival... et font l'objet de la mise à jour du document unique et autres démarches relatives à la santé et la sécurité au travail.

DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Dans le contexte sanitaire actuel, afin d'envisager la diffusion de spectacles ou d'évènements dans l'espace public dans les meilleures conditions, et de manière transitoire, il s'agit de proposer un cadre général d'élaboration d'une fiche technique adaptée à la proposition artistique reprenant quelques éléments essentiels : choix du site en regard de la situation sanitaire et en adéquation avec la proposition artistique, plans d'implantation, itinéraires, accès du public, signalétique, mesures de distanciation physique, mesures d'hygiène ...

Cette fiche technique sera en cas de besoin jointe au dossier d'autorisation d'organiser une manifestation dans l'espace public. Elle complètera les dispositions relatives à la démarche organisationnelle (la sécurité et la sûreté, l'accessibilité ...).

AIDE-MÉMOIRE

POUR L'ÉLABORATION D'UN PROTOCOLE DE DIFFUSION D'UN ÉVÈNEMENT CULTUREL DANS L'ESPACE PUBLIC DANS LE CONTEXTE SANITAIRE 2020

DÉFINITION DU SITE

Il s'agit de prendre en compte l'ensemble du périmètre concerné depuis l'arrivée du public jusqu'au lieu de la représentation.

PLAN ÉLARGI DU SITE

-> Évaluation préalable de la jauge

En adéquation avec la proposition artistique, les règles de sécurité/ sûreté et les recommandations sanitaires en vigueur au moment de la demande d'autorisation, en particulier la distanciation physique.

-> Définition des accès du public élargi à l'espace urbain ou naturel concerné

Comment et par quel(s) itinéraire(s) le public accède au lieu de la représentation, définition des points (ou moyens) d'information et/ou de contrôle en amont du site, n'offrant si possible pas de visibilité sur l'espace de représentation pour faciliter le contrôle de la jauge et éviter la frustration des personnes en surnombre.

-> Proposition d'itinéraires d'arrivée et de départ évitant un croisement des flux et permettant la distanciation physique

Accès en sens unique ou séparation des flux, accès plus larges et/ou plus nombreux... , éviter les zones de rétrécissements des flux de public, signalétique informative sur le trajet du public... Dans les cas de densité importante de public il pourra être envisagé de différencier les parcours d'arrivée et de départ (ex : un trottoir ou une partie de la chaussée pour les arrivées et celui d'en face pour les départs).

PLAN DE L'ESPACE DE REPRÉSENTATION ET DE SON AMÉNAGEMENT

-> Définition du rapport entre la proposition artistique et le public en fonction de la typologie (statique, déambulatoire, rue, place, quartier...) En raison de la situation sanitaire il conviendra de définir : l'espace nécessaire à la proposition artistique, le placement du public en regard des mesures de distances physiques et par conséquent de la jauge public.

-> Proposition de matérialisation de distanciation physique du public en adéquation avec la proposition artistique : marquage au sol, places matérialisées sur un gradin ou sur des bancs, numérotation, matérialisation et/ou placement sur des espaces au sol en tenant compte de la possibilité que le public soit réuni par « unités épidémiologiques » (familles, couples, groupes).

(Dans l'éventualité d'une assise au sol, privilégier des coussins lavables).

Le plan d'implantation du public tiendra compte du départ d'une ou plusieurs personnes en cours de représentation.

-> Dans le cas de déambulateurs, adéquation du parcours et du déroulé en favorisant éventuellement un parcours permettant la régulation de la jauge et de la distanciation physique :

- le contrôle des accès des rues adjacentes
- évitant les rétrécissements de chaussées

ACCUEIL DU PUBLIC

INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC SUR TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION EN AMONT DE L'ÉVÉNEMENT.

-> Afin d'informer le public des consignes et mesures particulières adoptées et pour permettre la fluidité de la gestion des flux d'arrivée : port du masque recommandé et autres consignes d'hygiène, modalités d'accès, horaires d'arrivée tenant compte du temps nécessaire à l'accueil en la circonstance, limitation de la jauge éventuelle (billetterie dématérialisée recommandée gratuite ou non pour permettre : le contrôle sans contact et de tenir compte des éventuels « groupes de personnes » pour la matérialisation de la zone public...).

ACCÈS AU LIEU DE LA REPRÉSENTATION

-> Définir des itinéraires différents d'entrée et de sortie du lieu (éventuellement plusieurs) et évaluer le respect de la distanciation physique au cours de ces 2 étapes.

-> une zone d'attente suffisamment vaste pour éviter les files « indiennes » de public à l'entrée du site/ au(x) point(s) de contrôle et la séparation des flux.

-> Une attention particulière sera portée à l'accueil des personnes en situation de handicap afin de penser aux conditions de leur accès et de leur placement sur le lieu de représentation dans le respect des gestes protecteurs et de distanciation physique et ce en complément des mesures usuelles liées à l'accessibilité.

SIGNALÉTIQUE

-> Proposition de signalétique informative sur les règles proposées (port du masque, distance physique, utilisation de gel hydro-alcoolique pour limiter la contamination du mobilier de type bancs gradins ou autres).

Cette signalétique peut être implantée en différents points en fonction du parcours du public et en complément de la signalétique habituelle, des consignes orales...

INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL « SANITAIRE »

- > Il est recommandé de mettre à disposition, à plusieurs endroits du site, le nécessaire pour l'hygiène des mains (point d'eau, savon, serviettes papier à usage unique, ou gel hydro-alcoolique) et des poubelles doubles sacs.
- > Par ailleurs il peut être judicieux de disposer des poubelles double sacs aux accès dédiés à la sortie pour faciliter la gestion des déchets sensibles post représentation (masques usagés, papiers, mouchoirs...), avec une signalétique appropriée.

ANNONCES AU PUBLIC

- > Rappel des règles oralement par des artistes ou des agents d'accueil et éventuellement placement du public.

DÉROULÉ DU SPECTACLE

- > Adapter les mesures à la typologie de la proposition artistique (Fixe/ Déambulateur/ semi fixe /...) de manière à pouvoir maintenir les consignes d'hygiène.
- > Interroger les modalités des interactions entre équipes artistiques et le public.
- > Accompagner le public à respecter des gestes protecteurs pendant le spectacle.
- > Envisager l'accompagnement du départ d'une ou plusieurs personnes en cours de représentation.

REMISE EN ÉTAT DU SITE

- > Les modalités de nettoyage des lieux seront prévues en prenant toutes les mesures adéquates autant pour garantir sa propreté que sa désinfection, en particulier locaux ayant servi au montage, de loges, de cantine, que pour garantir la sécurité des personnels affectés à cette tâche.
- > Le traitement de ces déchets respectera les consignes sanitaires en vigueur (poubelles double sac pour déchets sensibles clairement identifiées, lieu de stockage pour 24h avant dépose dans les bacs ordures ménagères...) en complément des mesures habituelles de gestion des déchets.
- > Formation, information des personnels dédiés à la gestion des déchets sensibles et au nettoyage du site.

RAPPEL DES RÉFÉRENCES ET RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR AU 10 JUIN 2020

Les éléments ci-dessous sont destinés à donner les recommandations, consignes, textes réglementaires...qui ont trait à la situation sanitaire et dont la teneur est évolutive au fil des semaines. Il est donc utile de vérifier leur validité à la date d'élaboration de la fiche technique visant à préciser le protocole développant les mesures sanitaires proposées.

Avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 27 mai

https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200527_co-vidlieuxdhbergcolle.pdf

Décret du 31 mai

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000041939818&categorieLien=id#:~:text=D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202020%2D663%20du%2031%20mai%202020%20prescrivants,l%C3%A9tat%20d'urgence%20sanitaire>

Site du Centre Médical de la Bourse

http://www.cmb-sante.fr/actualit%C3%A9s-cmb-actualit%C3%A9s_241_242.html

Recommandations sanitaires

Selon les dernières recommandations du Haut Conseil de la Santé publique (HCSP) et l'annexe 1 du décret du 31 mai, il est nécessaire de rappeler les gestes de prévention (en amont et in situ) au public :

- respect de la distanciation physique ;
- les masques doivent être portés systématiquement par tous à partir de 11ans dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties ;
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.